

CONSEIL D'ECOLE n°1 du 6 novembre 2019

Étaient présents :

Mme Bonnin (enseignante PS-MS)
Mme Mahé-Provendier (enseignante MS-GS)
Mme Bernard (enseignante GS-CP)
Mme Stoop (enseignante CP-CE1)
Mme Boulenger (enseignante CE1-CE2)
Mme Aubert (enseignante CM1-CM2)
M. Lerin (enseignant CE2-CM1 et directeur)
M. Prelle (enseignant remplaçant)

Les représentants de parents d'élèves : Mme Picard-Gourci, Mme Le Roch, Mme Bourgeot, Mme Ferrari Mme Delbano,

Étaient excusées : Mme l'Inspectrice, Mme Salmon (maire de Saint Luperce, présidente du SIRP)

Mme Secrétain (maire de Saint Germain-le-Gaillard), M. Feret (maire d'Orrouer), Mme de Fleurian, Mme Pichegru, Mme Ramus (Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale).

L'absence de représentants du SIRP est exceptionnelle : un conseil des maires requérant leur présence a été convoqué entre-temps, et le représentant désigné par le SIRP a eu un empêchement de dernière minute. Le SIRP est informé des questions et y répondra au prochain conseil d'école.

➤ **Les élections des représentants de parents d'élèves.**

Elles ont eu lieu le vendredi 11 octobre 2019, le matin. Il y a eu 76 suffrages exprimés et 7 bulletins blancs ou nuls sur 251 électeurs, soit un taux de participation de 33,07%. L'an dernier, on comptait 69 suffrages exprimés et 5 bulletins blancs ou nuls sur 235 électeurs, soit un taux de participation de 31,49%.

Les parents élus sont :

Mme Picard-Gourci, Mme Bourgeot, Mme Delbano (titulaires) Mme Pichegru, Mme Ferrari, Mme Le Roch et Mme de Fleurian.

La faible participation aux élections est toujours décevante bien qu'en très légère hausse. La présence d'une seule liste peut expliquer la faible mobilisation.

La tenue d'élections en cas de présence d'une seule liste pose question au regard du temps d'organisation, de dépenses matérielles (enveloppes, bulletins, courriers) ...

➤ **Le règlement intérieur.**

Le règlement intérieur est lu, modifié et voté à l'unanimité.
Celui-ci est à signer par les parents d'élèves.

➤ **Sécurité**

Dans le cadre des mesures de sécurité, les enfants de l'école ont effectué un exercice d'alerte anti-intrusion le jeudi 19 septembre 2019.

➤ **Les effectifs de l'année scolaire 2019-2020.**

Les effectifs : PS : 28 ; MS : 17 ; GS : 22 ; CP : 29 ; CE1 : 27 ; CE2 : 25 ; CM1 : 17 ; CM2 : 21

PS	MS-GS	GS-CP	CP-CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2
28	26 (17+9)	27 (13+14)	26 (15+11)	26 (16+10)	26 (15+11)	27 (6+21)

Soit un total de 186 élèves (127 familles).

Il y a une organisation particulière pour le début d'après-midi (de 13h30 à 15h15), les petites sections étant au dortoir :

- toutes les moyennes sections (17) travaillent avec Mme Bonnin,
- les 13 grandes sections de Mme Bernard vont travailler avec Mme Mahé-Provendier et les CP de Mme Stoop travaillent parfois avec Mme Bernard

➤ Questions diverses

De nombreux parents se garent devant la garderie pour y déposer leurs enfants et posent un souci de sécurité.

➔ Le stationnement devant la garderie posant souci, un arrêté d'interdiction de stationner avec un panneau pourrait empêcher les parents de s'y garer.

Est-ce possible d'avancer le départ du circuit du grand tour afin de trouver une solution au retard quotidien du bus ? Les circuits ont été modifiés et avancer l'heure de départ permettrait peut-être plus de ponctualité.

Le soir, le bus arrive toujours plus tard que l'horaire annoncé (par exemple 17h25, 17h30, voire 17h35 au lieu de 17h05...). Il est à noter que le départ de l'école est annoncé à 16h30, ce qui est matériellement impossible, la classe se terminant à cet horaire... Il semble nécessaire de revoir le circuit, ou pour le moins les horaires annoncés.

Des parents se posent des questions concernant le choix des parents accompagnateurs à la classe de neige en Auvergne. Certains auraient souhaité un tirage au sort entre les différents volontaires et regrettent un choix arbitraire par les enseignants.

➔ Ces derniers affirment que ce n'est absolument pas un choix arbitraire : ils ont choisi des parents déjà observés en situation d'encadrement des élèves les années passées et savent pouvoir compter sur eux en toutes situations, car partir en classe transplantée, implique de grandes responsabilités et oblige à être sûr des accompagnateurs.

Des parents ont noté que les enfants étaient parfois sans surveillance dans la cour de la garderie (matin et soir) sans la présence d'adultes (ceux-ci restant à l'intérieur). Ce manque de surveillance inquiète les parents.

➤ Le bilan de la coopérative scolaire

SOLDE sur le compte au 31-08-18	SOLDE sur le compte au 31-08-19	SOLDE du LIVRET A au 31-08-19
8 848,39 €	1 956,51 €	15 165,75 €
RECETTES		13 065,70 €
Cotisations des parents		1 840,00 €
Bénéfices de la vente des photos de classe		1 169,19 €
Dons		0 €
Bénéfices du marché de Noël : * Dépenses = 415,65 € * Recettes = 1 035,30 €		619,65 €
Bénéfices de la fête de l'école : * Dépenses = 671,72 € * Recettes = 1 799,58 €		1 127,86 €
Subvention USEP		490,00 €
Règlement des parents pour la classe vélo		2 508,00 €
Subventions du SIRP pour projets (20 € par enfant)		3 360,00 €
Subventions APE projets des classes : * Classe équestre PS-MS et MS-GS : 1 000,00 € * Sortie CP-CE1 et CE1-CE2 : 276,00 € * Classe vélo CE2/CM1/CM2 : 675,00 €		1 951,00 €
DÉPENSES		8 376,00 €
Bibliothèque municipale : cotisation		40,00 €
Cotisations USEP		1 043,50 €
Cotisation In-Octavo (CD du répertoire départemental)		28,00 €
Adhésion assurance MAE		50,09 €

Spectacle de Noël	714,70 €
Classe vélo (CE2-CM1-CM2)	1 663,33 €
Remboursement des parents et de l'APE pour la classe vélo annulée	885,00 €
Classe équestre PS-MS et MS-GS	1 760,00 €
Sortie à la Commanderie d'Arville CP-CE1 et CE1-CE2	572,00 €
Massages à l'école PS-MS et MS-GS	500,00 €
Musique à l'école GS-CP et CP-CE1	250,00 €
Transport des CM2 au collège	109,00 €
Courses diverses effectuées par les enseignants	760,38 €

La coopérative scolaire servira cette année à financer les projets pédagogiques (achat de petit matériel, cuisine, développement de photos), les sorties scolaires, les spectacles comme le spectacle de Noël (jeudi 19 décembre 2019), la classe de neige, le projet vitrail.

Le marché de Noël aura lieu le vendredi 13 décembre 2019 (de 17h00 à 18h30) → vente d'objets réalisés par les enfants à l'école.

➤ **Actions de l'APE « La Passerelle » :**

- Goûter de rentrée (très apprécié par tous !),
- Passtrail : course organisée pour les enfants et les adultes,
- Soirée Halloween,
- Vente de sapins de Noël à récupérer le samedi 7 décembre de 10h00 à 12h00,
- Commandes de chocolats de Noël,
- Vente de pains au chocolat (chaque jeudi avant les vacances),
- Soirée Cabaret avec la classe de Mme Aubert (8 février 2020)
- Opération Nettoyons la nature (15 mars 2020)
- Carnaval (dimanche 5 avril 2020),
- Concours de pêche pour les enfants à Haraumont (date à préciser),
- Collecte de papier à recycler (mai 2020).

M. Lerin, directeur